



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 21113

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir du dispositif des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). En effet, dans les écoles maternelles et élémentaires, les enseignants intervenant dans le cadre de ce réseau dispensent des aides ciblées aux élèves en difficulté, aides pédagogiques (Maîtres E) ou rééducatives (Maîtres G). Dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'école, il permet un travail en partenariat et en complémentarité avec l'équipe enseignante, analyse la diversité des difficultés rencontrées chez les élèves et fournit une solution adaptée à leurs problèmes. Depuis quatre ans, près de 50 % des postes d'enseignants spécialisés ont été supprimés. En Haute-Garonne, une seule équipe RASED a pu être conservée par circonscription scolaire, ce qui est largement insuffisant pour répondre aux besoins croissants. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement entend proposer pour renforcer le dispositif RASED, dès la rentrée scolaire 2013, tant en termes d'augmentation des effectifs qu'en matière de relance des formations spécialisés permettant le recrutement de professionnels qualifiés pour travailler avec tous les élèves en difficulté scolaire.

Texte de la réponse

La majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes nouveaux pour contribuer à l'effort de redressement éducatif de la Nation, dont 54 000 bénéficieront à l'éducation nationale, 5 000 à l'enseignement supérieur et 1 000 à l'enseignement agricole. Il s'agit à l'éducation nationale de postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Aussi, au regard de l'urgence, le Gouvernement a-t-il décidé de faire tout son possible et d'attribuer dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés parmi le vivier des candidats admissibles aux concours de l'enseignement, garantissant ainsi la valeur professionnelle de ces enseignants. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Une partie de cette dotation supplémentaire, c'est-à-dire 97 postes sur les 1 000 créés dans le cadre du plan d'urgence, est venue renforcer les RASED dans les écoles qui en avaient le plus besoin. Cet effort n'a pas été suffisant pour remédier à toutes les situations difficiles que connaissent les enseignants dans les écoles pour aider les élèves. C'est la raison pour laquelle la priorité accordée au primaire, qui est nettement exprimée dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, a pour objet de créer des conditions nouvelles d'enseignement. Une des mesures essentielles

de cette politique est le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorisera l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il s'articulera avec une réflexion majeure sur l'évolution du rôle et des missions des RASED en explicitant les complémentarités possibles des différents dispositifs. Un groupe de travail co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale a été mis en place. Il doit proposer les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans le système éducatif. Cette réflexion essentielle se poursuivra par un dialogue social avec les organisations représentatives des personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21113

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2987

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4189